

Devis / Cotation pour l'envoi d'un véhicule en conteneur de groupage

(Les véhicules peuvent être chargés d'effets personnels sans supplément)

A l'attention de : Clients Expedom.com

Port d'embarquement:	Longueur du véhicule en Cm		
	Inférieure à 395 cm	Comprise entre 396 et 440 cm	Comprise entre 441 et 480 cm
Saint-Nazaire	2150€	2450€	2650€
Fos sur Mer (Port de Marseille)	2100€	2300€	2500€

Tarifs valables uniquement si Franchise déménagement | Prévoir un surcote de €90 dans les autres cas.

Ces tarifs s'entendent depuis livraison franco nos dépôts Port de départ et comprennent les frais et services suivants :

• Réception / Prise en charge du véhicule	X	X	X
• Constat détaillé du véhicule	X	X	X
• Formalités de douane Export France	X	X	X
• Frais d'embarquement du véhicule et empotage	X	X	X
• Fret Maritime jusqu'à Bord Navire Longoni	X	X	X
• Surcharges pétrolières (BUC/BAF) et sécurité	X	X	X
• Frais d'envoi des documents de transport	X	X	X
• Frais de débarquement au Port d'arrivée et dépotage	X	X	X
• Formalités de douane Import Mayotte	X	X	X
• Constat d'arrivée du véhicule	X	X	X
• Droits et taxes si applicables (réglables à Mayotte)	En sus	En sus	En sus
• Franchise de 7 jours au dépôt à l'arrivée	X	X	X
• Taxe sur Les Marchandises (TSM)	En sus-Voir P. 2	En sus-Voir P. 2	En sus-Voir P. 2

X : Prestation/Service Inclus X : Prestation/Service NON Inclus - à votre charge

- Service maritime et durée de la traversée vers la Réunion:
Nous vous proposons 1 à 2 départs mensuels depuis la France métropolitaine en **35 à 45 jours** en fonction du port de départ.
 - Véhicule équipé d'un Porte-Vélo ou Coffre de Toit :
L'ajout d'un Porte-Vélos donne lieu à facturation d'un supplément de €100. L'ajout d'un coffre de toit est gratuit sous réserve que celui-ci soit démontable si besoin.
 - Prise en charge du véhicule à domicile en France métropolitaine (facultatif | en supplément)
Si vous ne pouvez pas déposer le véhicule vous-même à St Nazaire ou Marseille, nous vous proposons un service d'enlèvement à domicile (si accessible par camion) dans toute la France métropolitaine (sauf Corse). Tarifs sur simple demande
 - Assurance maritime (facultative) | Voir en page 2 pour plus de détails
1. Assurance Tous Risques : **Prime à 1,5%** de la valeur déclarée du véhicule + montant du transport avec un **minimum de facturation de 90€.**
 2. Assurance FAP Sauf : **Prime à 0,5%** de la valeur déclarée du véhicule + montant du transport avec un **minimum de facturation de 45€.**

○ Modalités de réservation

Pour réserver votre transport, il vous suffit de compléter le formulaire de réservation sur notre site à cette adresse : <http://www.expedom.com/reservation-transport-voiture-france-mayotte-groupe>

Dès que votre réservation sera confirmée, nous vous enverrons une facture pro-forma pour règlement de notre prestation par vos soins. Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre réservation **2 à 3 semaines avant le départ**

○ Modalités de règlement

- 1) Paiement de l'intégralité de notre prestation par vos soins avant l'embarquement par chèque, CB ou virement.
- 2) Paiement en 2 fois sans frais de la manière suivante:
 - 50% du montant total lors de votre réservation. - 50% restants à l'arrivée du conteneur à Mayotte.

Documents à fournir

Merci de vous reporter à la liste complète des documents à nous fournir en fonction de votre situation sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.expedom.com/tarifs-documents-voiture-groupe-france-mayotte>

En espérant que cette offre retienne toute votre attention, nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information.

LE SERVICE COMMERCIAL

Validité de notre offre : 1 mois à compter de l'envoi du devis

***Taxe sur Les Marchandises :**

Cette redevance est perçue sur toutes les marchandises importées à MAYOTTE et contribue au bon fonctionnement des infrastructures portuaires.

Dans le cadre d'une importation relative à un déménagement, le barème de taxation est le suivant (il vous sera facturé par le correspondant d'EXPEDOM à l'identique) :

- Véhicule de tourisme / Moto / Effets personnels en cours d'usages / Véhicule utilitaire : 46€ par tonne

Bon à savoir : Les véhicules usagés importés en franchise déménagement à Mayotte subissent une inaccessibilité de 20 mois à compter de leur dédouanement à Mayotte. Si vous souhaitez revendre le véhicule ou en changer de propriétaire avant ce délai, vous devrez acquitter l'Octroi de mer auprès du bureau des douanes de Longoni afin de lever l'inaccessibilité.

Seuls les véhicules de tourisme peuvent bénéficier de la franchise déménagement à l'importation.

Tous les véhicules à caractère utilitaire (véhicule de société, fourgon aménagé, pick-up, etc..) sont soumis au paiement de l'octroi de mer même si leur propriétaire les importe à l'occasion d'un changement de résidence définitif à Mayotte.

Extrait des conditions générales d'assurance maritime

Assurance "FAP Sauf" (Franc d'avaries particulières sauf dans les cas suivants):

Sont aux risques des Assureurs, les avaries et pertes subies par les marchandises uniquement si elles sont consécutives à l'un des événements majeurs suivants : Naufrage, échouement, abordage, heurt du navire contre un corps mobile ou flottant, voie d'eau, chute du colis au cours des opérations de manutention, déraillement, renversement ou bris du véhicule terrestre, inondation, raz de marée, éruption, cyclone, incendie, explosion. Les Assureurs remboursent également les contributions d'avaries communes. Dans le cas de véhicule, sont exclus de la garantie : les vols, dégradation, rayures, éraflures et chocs superficiels.

Assurance "Tous Risques" :

Cette garantie couvre les risques ci-dessus plus les avaries et pertes subies par la marchandise pendant le transport : tempête, désarrimage, mouille, salissures, buée de cale, casse, coups de crochet, vol par effraction, chute à la mer Dans le cas de véhicule (franchise de 1%, minimum € 150), en cas de vol ou dégradation, les accessoires non montés en usine sont exclus, pour les accessoires montés en usine (de série) le remboursement est limité à € 380 Rayures, éraflures et chocs superficiels sont exclus de la garantie. En cas de perte ou de vol du véhicule, le remboursement se fait sur la valeur argus du véhicule + le coût du transport maritime. Si par conséquence d'un conflit du travail ou professionnel (ex grève de docker), le navire se voit forcé de décharger la marchandise dans un autre port que celui initialement prévu, les frais de réacheminement de ladite marchandise sont couverts (sous déduction d'une franchise de 10%) ainsi que les casses ou dommages pouvant être occasionnés durant ledit conflit; sont par contre exclus les frais consécutifs aux retards (ex frais de location de véhicule)

Conditions de règlement d'application:

*La présente offre est basée sur vos informations : toute modification de ces données entraînera la révision de notre cotation
L'embarquement se fait sur la compagnie de notre choix sous réserve de disponibilité d'espace et d'équipement*

Les délais de mer et trajets ne sont communiqués qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Tout retard éventuel ne pourra en aucun cas faire l'objet de recours ou compensations.

Le conditionnement des marchandises doit être adapté au type de transport prévu.

Cette offre exclut tous les frais et les retards imputables aux visites de douanes au départ et à destination.

Toute opération de transport entraîne l'acceptation inconditionnelle de nos conditions générales de vente que vous pouvez télécharger sur notre site internet ou obtenir sur simple demande.